
Gestion locale de l'eau en Outre-Mer : le cas de la Martinique

En Martinique, le SDAGE a été approuvé pour la première fois en 2002, puis révisé en 2009 afin de définir les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau. Quels sont les outils de gestion locale mobilisés pour atteindre les objectifs fixés ?



Témoignage

Gaëlle HIELARD

Chargée de mission évaluation environnementale et suivi des politiques de territoire, Responsable du pôle Etudes, Prospectives & Formation à l'Office De l'Eau Martinique.

Suite à l'adoption du SDAGE en 2009, quelles sont les orientations pour la gestion de la ressource en eau en Martinique ?

Depuis le premier SDAGE approuvé en 2002, les instances de la Martinique se sont fixées comme objectif de définir des orientations de gestion de l'eau compatibles avec les spécificités du territoire, telles que sa taille, son insularité, l'intensité des pluies, la richesse de la biodiversité, etc.

Pour le SDAGE 2009-2015, cinq enjeux principaux ont été définis :

- 1 - Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre usagers
- 2 - Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
- 3 - Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux
- 4 - Améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques
- 5 - Maîtriser les risques

Quels sont les principaux outils d'action locale mobilisés en Martinique pour répondre à ces objectifs ?

A ce jour, en Martinique, plusieurs démarches de territoire sont engagées : deux contrats de milieux sont en cours de déroulement (et à des stades différents) : le Contrat de Baie de Fort de France et le Contrat Rivière du Galion. Les autres démarches de territoire qui méritent d'être signalées sont une Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), une émergence de Contrat Littoral et des projets de Réserves.

Le Contrat de Baie de Fort de France est le seul contrat signé en Martinique à ce jour. Il concerne une partie importante et centrale de l'île, mais également les eaux de la baie. Le bassin versant a une superficie de 345 km², soit près du tiers de la surface de la Martinique. Le projet de contrat a été validé le 19 juin 2009 et mis en œuvre en mai 2010. Il engage surtout à agir contre :

- l'hypersédimentation, l'envasement de la baie et l'état des récifs coralliens ;
- la pollution des eaux littorales par les micropolluants ;
- la contamination bactériologique des eaux de baignade et de loisirs nautiques ;
- l'enrichissement trophique des eaux littorales ;
- l'état écologique et chimique des cours d'eau du bassin versant.

Le Contrat de Baie arrive à son terme en 2014. Alors que son bilan est en cours de réalisation, il est question de le prolonger en vue de son renouvellement.

d'aménagement, grâce entre autre à une cartographie, afin de suivre les sédiments au niveau de la baie. Le projet scientifique était basé sur :

- Une pluridisciplinarité et une vision globale du territoire par l'observation et le suivi de la dynamique du milieu naturel de la baie et de son bassin versant. Plusieurs études à cet effet : études de la qualité de l'eau avec un lien terre/mer fort, transfert de sédiments, impact de l'appropriation anthropique du territoire, études sociologiques (perception anthropique, population des pêcheurs et zone de cantonnement), modélisation de la courantologie de la baie, hydraulique du bassin versant, etc. ;
- Une reconquête des milieux aquatiques : développement des pôles économiques terre et mer alliés à la protection et à la valorisation du milieu aquatique, préservation faune et flore, etc. ;
- Une valorisation patrimoniale par le biais d'une vulgarisation, éducation et sensibilisation du grand public pour l'essor touristique ; un recensement de l'ensemble des attentes, pressions et perceptions anthropiques par rapport au milieu ; une concertation de l'ensemble des acteurs du littoral robertin, etc.

Le travail mené s'identifie aux prémices d'un contrat de milieu. Les élus du territoire ayant été impliqués dans le projet lors des concertations, à la fin des programmes scientifiques (2012), la commune du Robert s'est saisie de la dynamique créée pour construire un projet territorial autour d'une charte de gestion de la baie. La charte, prévue en 2014, réunira l'engagement de tous les acteurs. Un animateur a été recruté pour construire cette démarche.

Quels sont les autres projets pour les années à venir ?

A l'heure actuelle, un projet de contrat littoral sur la commune de Sainte-Anne est en cours de réflexion et pourrait voir le jour. Pour mémoire, en 2009, une tentative de contrat littoral concernant les communes du Marin et de Sainte-Anne a été lancée mais n'a pas pu aboutir pour des raisons politiques, bien que les phases de diagnostic et de concertation des acteurs aient été menées de 2006 à 2009.. Cet échec a permis de mettre en évidence qu'un des facteurs clés de la réussite d'un contrat est l'implication active des élus.

La méthode d'élaboration de ce contrat est originale car il s'agit de le construire en s'appuyant sur des plans d'actions concrets (ici : la mise en œuvre de profils de baignade).

De plus, l'Office De l'Eau mène une réflexion sur l'opportunité de faire émerger d'autres contrats comme par exemple : la baie de Saint-Pierre, la rivière Capot (fort enjeu eau potable, le seul captage Grenelle de l'île), la rivière la Manche (enjeu de continuité écologique et rétablissement hydraulique), la rivière Blanche (enjeu eau potable, usage touristique marqué, plusieurs gestionnaires à coordonner), etc. C'est un travail auquel je m'attèlerai en 2014 en collaboration avec la DEAL, investie aussi sur ces sujets.

En parallèle, d'autres démarches de territoire tels que des projets de création de réserves sont en cours d'élaboration :

- *La Presqu'île de la Caravelle* : c'est une réserve naturelle d'une superficie de 422 hectares. Elle fait partie du Parc Naturel Régional de la Martinique. Il s'agit d'un endroit sauvage relativement préservé des pressions anthropiques ;
- *Les Îlets de Sainte-Anne* sont situés à l'extrême sud de la Martinique. Aujourd'hui, l'objectif est de réaliser un zonage étendu d'une réserve existante. Des débats sont en cours pour définir le contexte et le périmètre, notamment entre les gestionnaires de la réserve (PNRM) et les usagers identifiés (pêcheurs, plongeurs, etc.) ;
- *La baie de Génipa* : ce projet de réserve concerne entre autre la protection de la mangrove (*ndlr* : zone humide) de la baie. Il s'agit de la plus grande mangrove de Martinique, qui s'étend sur près de 1200 hectares. Des discussions liées notamment aux problèmes d'assainissement sont actuellement en cours : ce projet est partie prenante du Contrat de baie de Fort de France puisque situé sur son territoire ;
- *Le Prêcheur* : ce projet de réserve concerne seulement une petite zone côtière et une seule commune. Les questions de portage et d'élaboration de plan de gestion restent à trancher.



Presqu'île de la Caravelle (source : DEAL Martinique)

Un projet de Parc naturel Marin porté par l'Agence des Aires Marines Protégées est en cours d'élaboration. La phase d'analyse stratégique régionale est finalisée (synthèse des connaissances), et la phase de concertation du public débute prochainement. Le périmètre reste à définir, mais le périmètre d'étude portait sur 45 000 km², c'est-à-dire qu'il pourrait être le 2nd Parc Marin le plus grand de France (après celui de Mayotte).

Pourquoi n'y a-t-il pas de SAGE en Martinique ?

En Martinique, la question se pose de la pertinence de cet outil pour la gestion de l'eau : notamment la taille du territoire martiniquais s'y prête difficilement (bassin de petite taille, dont les enjeux sont bien identifiés dans le SDAGE et déclinés sur les bassins versants concernés). Un SAGE pourrait dédoubler des problématiques déjà bien identifiées du SDAGE. De plus, l'échelle des acteurs étant raccourcie, mettre en place des SAGE en Martinique reviendrait à mettre les mêmes acteurs dans des Commissions Locales de l'Eau.

Pour autant, nous ne nous interdisons pas de construire un SAGE dans l'avenir, mais l'intérêt avant tout s'avère à ce jour limité. La politique de l'Eau en Martinique est en construction, rappelons que l'Office De l'Eau n'a que 10 ans.

De plus, un SAGE est un outil réglementaire qui de ce fait est plus contraignant qu'un contrat de milieu. Il est primordial que tous les acteurs s'approprient progressivement les notions de gestion intégrée des milieux pour travailler ensemble à des objectifs communs avant de poser un cadre réglementaire auquel ils devront se contraindre. Les contrats sont plus souples à mettre en œuvre que les SAGE et à ce titre permettent un travail sur un territoire à la fois efficace en s'affranchissant des contraintes réglementaires et davantage adapté à ce jour au contexte local en terme de gestion de territoire. L'élaboration de SAGE est une démarche aboutie de ces réflexions, la Martinique n'en est pas encore à ce stade.

Quelles sont vos relations avec la métropole ?

L'Office De l'Eau (ODE) Martinique, en tant qu'administration locale, n'est pas sous tutelle de l'Etat (Ministère de l'écologie et/ou de Bercy contrairement aux Agences de l'Eau). Pour autant, les lois qui ont créé les Offices en Outre-Mer (en 2000 la LOM, loi d'Orientation Outre Mer, et la LEMA en 2006) nous dotent des mêmes missions (application du principe pollueurs payeurs par la mise en place des redevances et des aides, mission de suivi des milieux, assistance technique, sensibilisation, coopération internationale...).

Les relations avec la métropole se construisent avec l'avantage d'être autonome localement et la contrainte d'être parfois isolé pour la mise en œuvre de nos missions, du fait de l'absence de tutelle nationale. Un rapprochement Inter-DOM et un accompagnement de l'Onema dans nos missions (tant financièrement que techniquement au titre de la solidarité inter bassins) nous permet de travailler dans un cadre national défini. De plus, un représentant unique pour des Offices de l'Eau participe aux instances de gouvernance nationales de l'Eau (Conseil National de l'Eau, Conseil d'Administration de l'Onema, etc.). Jusqu'en 2013, c'est la Directrice de l'ODE Martinique qui était investie de ce rôle et représentait tous les DOM.

De plus, me concernant, je travaille en Agences de l'Eau depuis 2000, d'abord Seine-Normandie puis Adour-Garonne. Je travaillais essentiellement sur la surveillance des milieux ; réseaux des mesures de la qualité des rivières, eaux souterraines, des lacs, mais également sur des thèmes plus transversaux comme le suivi des substances ou l'hydrobiologie. Ma participation aux contrats de territoire en métropole était essentiellement orientée sur les volets de suivi de la qualité du milieu et ce sur des bassins de grande taille où des SAGE étaient bien installés comme outil de gestion. Je m'appuie donc régulièrement sur mon réseau d'Agences de l'Eau et prends contact avec mes anciens collègues pour bénéficier de leurs retours d'expériences. Ici, le fonctionnement de l'Office De l'Eau est bien différent : beaucoup de choses restent à construire ou à installer en routine, mais ce sont des missions motivantes et tout à fait passionnantes.

En conclusion, quel est le principal atout de la Martinique ?

Si les SAGE ne sont pour l'instant pas développés en Martinique, une approche transversale comme les contrats de milieu n'en reste pas moins très intéressante et efficace dans sa mise en œuvre. Les résultats que j'ai pu constater en métropole de ces contrats sont avérés et s'inscrivent dans les préconisations de l'évaluation des politiques publiques sur l'Eau (*Rapport Lesage, 2013, « Travailler la gestion concertée à des échelles locales »*). Il faut garantir avant tout les clés de réussite préalables : il s'agit pour moi d'assurer une animation de qualité et garantir un engagement volontaire et commun de tous acteurs (politiques, socio-professionnels et de la société civile).

Sur l'île se dégage une réelle dynamique de territoire qu'il faut pouvoir exploiter. Par exemple, j'essaie d'animer deux fois par an le groupe réunissant l'ensemble des animateurs de ces démarches. L'objectif est de travailler en réseau de compétences, mutualiser les idées, les moyens, etc. De cette manière, les différents animateurs ne sont pas isolés dans leurs travaux et voient que nous pouvons les aider. Je peux aussi leur faire bénéficier des retours d'expériences de bassins de l'hexagone.

De manière générale, l'accompagnement de l'Office De l'Eau Martinique est aussi primordial : assistance technique et principal contributeur financier. Notre volonté de mettre en œuvre le SDAGE au travers d'outils de gestion de ce type est un atout. Toutes les dynamiques émergentes montrent que la Martinique ne reste pas statique dans ses démarches.

En savoir plus :

- [Fiche du contrat de milieu Baie de Fort de France](#)
- [Fiche du contrat de milieu Galion](#)
- [Le site de la CACEM](#)
- [Le site de la CAP Nord Martinique](#)
- [Le site de l'Office De l'Eau Martinique](#)
- [Le site de l'Observatoire de l'Eau Martinique](#)